Les décisions déjà prises par le Conseil municipal en pareilles circonstances, nous autorisent à vous proposer le vœu suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la lettre de M. le conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral qui révoque le sieur Drouvin, dit frère Eron, de ses fonctions d'instituteur primaire, directeur de l'école du Tilleul;

Considérant qu'il est du devoir de l'administration d'une commune de tenir compte des sentiments de la population pour tout ce qui touche à l'instruction primaire gratuite ;

Considérant que l'administration actuelle et les précédents ont satisfait, dans la mesure de leurs moyens, aux justes exigences des familles en rétribuant simultanément des instituteurs laïques et des congréganistes ;

Considérant que l'école du Tilleul comprend six classes tenues par les Frères de la Doctrine Chrétienne ;

Émet le vœu :

Qu'il ne soit rien changé à cet état de choses, et que le sujet proposé par le supérieur général de l'Institut des dits Frères, soit accepté par l'autorité préfectorale.

M. Letocart fait remarquer que le nombre des écoles laïques est de beaucoup inférieur à celui des écoles congréganistes. En présence des faits regrettables qui viennent d'être signalés dans l'une de celle-ci, il croit de son devoir de déclarer au Conseil que plusieurs pères de famille verraient avec plaisir la création d'autres écoles laïques, afin d'avoir le choix d'envoyer leurs enfants soit à l'une, soit à l'autre de ces institutions.

(La suite à un prochain numéro

Chronique locale & départementale

M. Robert Mitchell, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, vient d'adresser au *Figaro* la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans votre numéro d'aujourd'hui vous racontez « l'Odyssée de M. Jules Brame, courant après M. Ollivier, en compagnie d'un ami, pour annoncer au président du Conseil que MM. de Talhouët, Segris, Buffet et lui-même consentaient à faire partie du nouveau cabinet. »

» Je suis cet ami qui accompagnait M. Brame, et je vous demande la permission de rétablir les faits.

» M. Brame, après un premier refus, acceptait le portefeuille des travaux publics, mais sous la condition qu'un programme économique serait préalablement adopté.

» N'ayant pas reçu, sur ce point, une réponse qui lui parût satisfaisante, il doit se considérer absolument hors de question.

» Toutefois, ses sympathies personnelles pour M. Ollivier, le désir fort louable, vous en conviendrez, de concourir pour sa part à la sauvegarde des intérêts du pays, le décidèrent à aller annoncer sans retard, à M. Émile Ollivier, que MM. de Talhouët et Segris accueilleraient des propositions nouvelles.

» Le moindre mérite de cette démarche, c'est son caractère de complet désintéressement.

» Quand nous arrivâmes chez M. Ollivier, il était déjà sorti, et M. Brame dut renoncer à le voir ce jour-là.

» Telle est, monsieur le Rédacteur, l'exacte vérité. Je vous serais obligé de vouloir bien la rétablir en insérant cette lettre dans votre plus prochain numéro.

» Recevez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments de bonne et cordiale confraternité.

» ROBERT MITCHELL. »

Ce matin, on a trouvé à Wasquehal, sur la voie ferrée, le cadavre d'un veilleur de nuit, employé de l'Administration du chemin de fer, nommé Didier Menez. Ce malheureux avait été écrasé hier soir par le dernier train venant de Lille. On ignore dans quelles circonstances s'est produit l'accident.

Hier matin, une jeune fille de 13 ans, ouvrière dans une fabrique de cette ville, a eu trois doigts de la main droite broyés dans un engrenage.

Tribunal de Lille. — Joseph Turpault, âgé de 44 ans, ancien commerçant, déjà condamné par le tribunal de Bordeaux à deux ans de prison pour escroquerie, a commis plusieurs escroqueries au préjudice de négociants de Roubaix et de Courtrai. Il s'est fait remettre des marchandises en prenant la fausse qualité de mandataire d'une maison honorable et très- connue sur la place de Paris. La valeur des marchandises qui lui ont été délivrées s'élève à 6000 fr. Ces marchandises ont été saisies au moment de leur mise en vente. Deux ans de prison.

Jean Moutier, âgé de 77 ans, a introduit en France un chariot chargé de paille, sous laquelle se trouvaient cachés 480 kilogrammes de tabac. Un mois de prison et une amende de 4,200 fr.

Pour la chronique locale Alfred Reboux

FAITS DIVERS

— Toute l'Amérique est en émoi par suite d'une condamnation à mort prononcée à Carlisle (Pennsylvanie) contre un jeune Allemand; le docteur Schœppe. Il était fiancé à une demoiselle Steinecke, qui, par testament, lui avait légué sa fortune. Elle vient à mourir après une courte maladie; on le soupçonne de l'avoir empoisonnée. Traduit en justice, il est condamné à être pendu. Jusqu'ici rien d'extraordinaire, mais il est maintenant prouvé que l'expertise s'est faite avec la dernière négligence; reprise par des médecins et des chimistes d'une autorité incontestable, elle n'a pu constater la moindre trace de poison.

Puis on a composé le jury rien que de *know-nothings* et *natives* fanatiqnes; or, ces gens, comme on sait, abhorrent les étrangers, traitent les émigrants en intrus. Ce parti est surtout puissant en Pennsylvanie; et cependant il est bien prouvé que sans les flots de population qui arrivent d'Europe, la race pure américaine, les descendants des puritains, serait presque éteinte, tant elle pratique l'avortement, l'infanticide, et la théorie des Malthus. Dans toute l'Union les Allemands se sont émus à la nouvelle de cet assassinat judiciaire, le baron Gerolt, ministre de Prusse est intervenu.

Les personnes impartiales réclament une révision du procès. Jusqu'ici le gouverneur de Pennsylvanie a déclaré qu'il exécuterait la sentence; d'un autre côté, une foule d'Allemands se sont engagés à arriver en armes le jour de l'exécution et de massacrer bourreau, schérifs, autorités, *know-nothings*, etc.

— Hier et avant-hier, dit le *Pall Mall Gazette*, la ville de Limerick a éprouvé l'un des ouragans les plus violents qu'on ait signalés depuis longtemps dans le pays. Un grand nombre de maisons habitées par de pauvres gens ont été dévastées et des familles entières ont été ensevelies sous les ruines. On a déjà trouvé dix cadavres, et on craint qu'il n'y en ait davantage. Une autre dépêche ajoute que l'ouragan a renversé une cheminée, qui est tombée sur la toiture d'une maison, l'a défoncée, ainsi que les planchers de quatre étages au dessous ; seize personnes ont été ensevelies sous les décombres ; cinq ont été tuées, plusieurs ont été grièvement blessées et deux sont à l'agonie ; trois ont pu échapper saines et sauves.

— On lit dans la *Loire*, de Saint-Etienne:

On se souvient de l'émotion et de la terreur profondes causées, en 1867, par l'assassinat d'un boucher de Saint-Paul ou de Saint-Julien.

Un lundi, de grand matin, il se rendait au marché du Chambon. C'était encore pendant la saison d'hiver; il faisait nuit, une nuit sombre, humide, froide. Le boucher s'était enveloppé d'une épaisse limousine.

A quelque distance de la Maison Rouge, il reçut dans le bas du dos, du côté gauche et à bout portant, un coup de fusil qui le foudroya.

Craignant que sa victime ne respire encore, l'assassin monte sur le char, et la frappe à la tête à coups redoublés avec la crosse de son arme.

La crosse se brise et tombe dans la voiture; l'assassin s'enfuit, emportant le canon seul et environ six-cents francs volés dans les poches du cadavre jeté par lui sur la route et traîné à quelque distance sur le bord du fossé.

Au moment où les plombs l'avaient mortellement atteint, les doigts du conducteur s'étaient fermés sur les guides par une crispation tellement violente, qu'elles durent être coupées, lacérées pour mieux dire, avec efforts, pour les séparer de la main qui les tenait et les avait brusquement tirées.

Attendant toujours un nouveau commandement de son maître, le cheval était resté sur place. D'autres bouchers qui suivaient à une faible distance, le voient seul et appellent leur camarade. Le cheval hennit, mais aucune voix humaine ne leur répond. Ils cherchent avec leurs lanternes et se heurtent à un corps qu'ils essayent en vain de rappeler à la vie.

Une longue instruction eut lieu à la suite de cet événement, qui avait semé l'effroi parmi les populations.

Une année ou deux auparavant, au 15 août, un pauvre enfant qui apportait à sa mère sa paye de mineur, une soixantaine de francs, avait été tué d'un coup de pistolet et volé non loin de là, dans des circonstances tout-à-fait semblables, identiques mêmes. Les commentaires abondaient donc sur ce sinistre rapprochement.

Le canon emporté devint surtout l'objet de minutieuses et patientes recherches ordonnées par la justice et poursuivies par les soins très actifs de M. le maire de Saint-Jean-Bonnefonds. Des champs furent explorés en tous sens, des cours d'eau, des fossés curés, des puits vidés, des gens suspects ou soupçonnés, mis en état d'arrestation. Recherches inutiles.

Cependant les agents de l'autorité judiciaire étaient munis de la photographie de la crosse brissée. Un vieux chasseur à qui un gendarme la montre, s'écrie :

— Cette crosse? mais je la reconnais ! Elle appartient à un fusil qui me plaisait assez. J'avais grande envie de le joindre à ma collection d'armes, et j'ai été en marché pour l'acheter d'un tel.

L'individu en question travaillait à Terrenoire et habitait un hameau situé précisément au-dessus de l'endroit marqué de la croix blanche.

Il fut arrêté, l'instruction reprit un nouveau cours, mais dut suivre en présence des dénégations absolues de l'inculpé une marche très-pénible et très lente. On recueillit pourtant contre lui assez d'indices accablants pour le traduire aux assises de Montbrisos. sous l'accusation d'assassinat. Le dossier de l'affaire ne put être prêt que pour la session du mois de septembre.

A côté des plonds et de la bourre extraits de la plaie mortelle, on voyait la crosse ornée des sculptures et d'ornements avec un certain luxe.

Le chasseur renouvela ses premières affirmations avec une assurance formelle. L'accusé nia que jamais le fusil lut eût appartenu. En l'absence du canon qui portait seul les véritables marques d'origine de l'arme, il avait été impossible de remonter à celle-ci, ni de vérifier par quelles mains le fusil avait passé après avoir été livré par le fabricant.

Ne trouvant point suffisamment prouvées les charges qui pesaient sur l'accusé, le jury l'acquitta.

La justice, si souvent et si merveilleusement servie par le hasard, vit cette fois ce puissant auxiliaire lui faire défaut.

Récemment, au Danger, loin, par conséquent, du théâtre du crime et des localités où les recherches avaient été pratiquées, on curait un petit canal voûté.

Que trouve-t-on tout à coup enfoui dans la vase ? un canon de fusil !

Le souvenir des fouilles de 1867 étant encore vivant, ce canon a été remis en mains sûres et expédié au greffe du tribunal de Montbrison. Il s'adapte à la crosse qui y est restée déposée, de façon à ne laisser nul doute qu'elle ne lui appartienne.

Le jury a prononcé; la Cour d'assises a rendu un arrêt sur lequel il n'y a plus à revenir. Nous devons donc nous abstenir de commentaires et de réflexions sur la découverte faite au Danger. L'autorité judiciaire a seule le droit et la faculté d'examiner le parti qu'elle peut en tirer, afin de se renseigner sur le propriétaire véritable de l'arme homicide.

— Une lettre adressée à l'*Industriel alsacien* donne quelques détails sur un crime qui vient d'épouvanter la commune de Wattwiller et ses environs :

C'est sur la route même par laquelle Troppmann a conduit Jean Kinck au Herrenfluch qu'un jeune homme nommé Grumbach a été arrêté et violemment dépouillé en plein jour. Agé d'environ 16 ans, marchand d'étoffes de son état, fils d'une pauvre veuve du village de Hartmanswiller, ce jeune porte-balle cheminait vers dix heures du matin dans la forêt non loin du hameau de Betschwiller, lorsqu'il voit sortir du fourré deux hommes dont l'un, paraissant âgé d'environ 30 ans, s'approche de lui, tandis que l'autre s'arrête sur la lisière du bois.

L'inconnu s'enquiert du lieu où il se rend et sur la réponse de Grumbach qu'il se dirige sur Wattwiller, il annonce l'intention de faire route avec lui. Mais à peine avait-on fait une centaine de pas que le malfaiteur saisit Grumbach à la gorge, le renverse dans le fossé, lui arrache son ballot et lui enlève en outre la monnaie qu'il trouve dans la poche de son gilet. Puis il rejoint son camarade, et tous deux s'enfoncent dans la forêt. La valeur du ballot volé est estimé à 187 francs.

La gendarmerie est impuissante, à assurer la sécurité des routes dans ce district trop étendu, ajoute le correspondant de l'*Industriel*. Aux localités dont je vous parlais dernièrement, il faut ajouter, comme constituant la circonscription du poste de Guebwiller, toute la vallée de Murbach.

Dernières nouvelles.

Dépêche commerciale

Liverpool, mercredi 5 janvier.

Ventes probables 12,000 balles.

Marché très-ferme. Orléans, 11 3/4, Oomra, 9 3/4, Fair-Jumel, 12 3/4.

Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie*.

Le Hâvre manque.

Bourse de Paris

du 5 Janvier 1870

Rente	3 p. 0/0.....	74.00
id.	4 1/2 p. 0/0	103.75

COMMERCE.

Havre, mardi 4 janvier. — *Cotons.* — Nous avons encore eu bonne demande, depuis hier, tant pour disponible que pour livrable, avec prix fermes surtout pour les Oomra qui raidissent plutôt.

A livrer, on a payé 134 fr. pour good ordinary Louisianane, 134 fr. 50 à 135 fr. pour strict dito, 135 fr. 50 à 136 fr. pour barely low middling, 137 fr. pour fully low middling, 137 fr. 50 pour strict low middling.

En Oomra on était preneurs à 112 f. ce matin, pour embarquement janvier et février, sans vendeurs ; on a pu en retrouver depuis à ce prix, comme des embarquements février ou mars à 110 fr.

Le marché clôture d'ailleurs plutôt plus calme et même plutôt un peu plus facile.

Ainsi à terme, on avait payé ce matin 133 fr. pour Louisiane sur les mois prochains ; il y a maintenant vendeur à 132 fr. 50.

Les ventes notées à quatre heures vont à 2,400 balles.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	Lett.	aff.	non-aff.	
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f.	20 c.	0 f.	30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0	40	0	60
de 20 gr. à 100 gr. »	0	80	1	20
de 100 g. à 200 g. »	1	60	2	40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

		Lett.	aff.	non-aff.	
Jusqu'à 10 g.	inclus.	0 f.	10 c.	0 f.	15 c
de 10 g. à 20 g.	»	0	20	0	30
de 20 g. à 100 g.	»	0	40	0	60
de 100 g. à 200 g.	»	0	80	1	20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

		Lett.	aff.	non-aff.	
Jusqu'à 15 g.	inclus.	0 f.	10 c.	0 f.	15 c.
de 15 g. à 30 g.	»	0	20	0	25
de 30 g. à 60 g.	»	0	30	0	35
de 60 g. à 90 g.	»	0	40	0	45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 6 janvier.

FROU-FROU,

pièce en 5 actes de MM. Meilhac et Halévy.

Les métamorphoses de Rougival, comédie-vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 heures 3/4.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3·31 (1r et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7,21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9,36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 4 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	505 ..
Lille 1860. J. A. 1865. . .	102 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864 .	100 75
Lille 1868, libérées. . . .	511 25
Roub.-Tourcoing, R. à 50. .	42 25

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	565 ..
Comptoir Devilder et Ce. . .	525 ..
Crédit industriel du Nord. .	511 25
Caisse Pérot et Comp. . .	570 ..
Compapnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à . . .	1300 ..
—. — . n . . .	1125 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	540 ..
Lille à Béthune, actions. . .	405 ..
Lille à Béthune, oblig. . .	303 75
Aniche (le douzième) . . .	... ..
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois	... ..
Bruay	1840 ..
Bully-Grenay, anc.. . . .	420 ..
Carvin, ...	1070 ..
Courrières, ...	10075 ..
Campagnac, ...	625 ..
Douvrin, anc.	... ..
Douvrin nouv. 1864	... ..
Escarpelle, ...	1300 ..
Epinac, ...	... ..
Ferfay, ...	1400 ..
Fiennes et Harding, ...	... ..
Lens, ...	9100 ..
Liévin , ...	1550 ..
Meurchin, ...	910 ..
Vicoigne-Nœux, ...	5410 ..
Vendin, ...	... ..
Thiv. et Fresnes (M.) . . .	... ..

COURS DES HUILES A LILLE.

4 Janvier 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	«« à «« ««	26 à 28 50	18 «« à 19 50 «
» épur pq	«« «« «« ««	«« ««	«« «« «« «
Œill. b. g.	«« «« ««	32 «« 37 ««	14 50 15 «
» rousse. .	«« «« «« ««	«« ««	«« «« «« «
Cameline...	«« «« ««	22 24 ««	15 «« «« «
Chanvre.. .	«« «« ««	15 45 50	1650 «« «« «
Lin du p. .	75 «« ««	20 26 ««	26 30 «« «
Lin gr. et.	78 «« ««	24 27 ««	25 «« 27 «« «

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**

ET DE LA **Bronchite Chronique**

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8e édition, par le docteur Jules Boyer. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules Boyer, 95, Boulevard Magenta, ou à M. Delahaye *libraire*, place de l'École de Médecine, à Paris 16,677 9425

ANNONCES

A vendre

UNE MAISON

à étage avec atelier, et 3 ares, 36 centiares de terrain, sise à Roubaix, à proximité de la route de Tourcoing.

On accordera toute facilité de paiement.

S'adresser à Me COTTIGNY, notaire à Roubaix. 9314

Étude Me de Jules LEFEBVRE, notaire à Lille successeur de Me CARLIER

St André-Lez-Lille

front au pavé de l'abbaye de Marquette et aboutissant au canal

UNE BELLE ET GRANDE

USINE

neuve et parfaitement bâtie avec 4500 mètres de terrain pouvant servir à une teinturerie, une amidonnerie, un tissage mécanique, etc.

A vendre

Sans charge de bail

Le Jeudi 27 Janvier à trois heures en l'étude dudit Me Jules LEFEBVRE sise boulevard de l'Impératrice, 64. 9328

VILLE DE TOURCOING,

(au Blanc-Seau,)

au domicile de M. DESTOMBES,

VENTE

Pour cause de décès,

DE TOUT UN BEAU

MOBILIER

COMPOSÉ DE :

Piano, tables, chaises, secrétaire, pendules, armoire, chiffonnière, garde-robes, cuisinière, foyers, calorifères, vases, tapis, tableaux, glaces, vaisselle, batterie de cuisine, ferraille, bois à brûler, vêtements d'homme, bois de lit, literies, linge et beaucoup d'autres objets.

ARGENTERIE

10 couverts, une louche et 8 cuillers à café.

Le Lundi 10 Janvier 1870, à dix heures du matin et deux heures de relevée, Me POLLET, Commissaire-Priseur à Tourcoing, procèdera à cette vente. 9555

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

L'an 1870, le lundi 31 Janvier, 2 heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, adjugera en la salle de la mairie de Lys, les biens suivants :

Commune de Lys-lez-Lannoy.

1° 57 ares 12 centiares de

Terre en labour

propres à la construction, sis à l'angle du pavé de Lys à Leers et d'un chemin.

2° 62 ares 02 centiares de

Terre en labour

tenant audit pavé.

3° 48 ares 73 centiares de même terre.

4° Une maison de rentier et 29 ares 51 centiares de fonds et terrain en potager et labour, tenant au sentier conduisant à l'Eglise de Lys, vers Leers.

5° Et 62 ares 02 centiares de terre en labour, à front du chemin de Colhem.

S'adresser pour tous renseignements à Me VALENDUCQ. 9503

ROUBAIX, rue du Curoir, 54.

VENTE

Pour cause de départ, de tout un

TRÈS BEAU

MOBILIER

DE MAISON

Lits et bonnes literies, vaisselle, Batterie de cuisine etc.

Le Jeudi 6 Janvier 1870, 10 heures du matin et 2 heures de relevée, Me Alfred ROUSSEL, Commissaire-Priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin 7, procèdera à cette vente. 9560

A Vendre.

TERRAINS

propres à bâtir pour :

Maisons ouvrières,

Maisons bourgeoises,

Maisons de campagne.

A Vendre.

Plusieurs cités ouvrières et maisons bourgeoises situées dans divers quartiers de la ville.

Achats et ventes de propriétés, à commission.

S'adresser chez MM. Ch. Prouvost et A. Jouvin, Rue du Chemin de fer, 35, à Roubaix et rue du Gros-Gérard 18, à Lille. 9487

A vendre

Un matériel de fabriqué.

Un matériel de triage de laine.

A louer

Une maison à usage de Fabricant,